

AR Prefecture

082-218201671-20260427-2026_04_02-DE
Reçu le 28/04/2026

MAIRIE DE
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-04-02

SEANCE DU Lundi 27 Avril 2026

Date de la convocation : 14 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-sept avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes du village, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 17

PAILLARES Bernard, RISPE Laurence, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, MAYMAT Philippe, MALY Véronique, LOMBRIL Sébastien, CASTANIÉ Alice, FORESTIÉ Edouard, CANTALOUBE Julie, SERNY Philippe, LECOINTE Marie-Jeanne, LACAM Sébastien, MONTELS Nathalie, ROUMAGNAC Loïc, SALAT Marie-Morgane, BOURNET Fabien

Absente excusée : 2

LORMIERES Philippe donne pouvoir à PAILLARES Bernard, BELDA Laure donne pouvoir à ALBERT Mathieu.

Madame SALAT Marie-Morgane été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Vote du budget Commune 2026

Lors de sa séance du 10 février 2026, la commission des finances a analysé les résultats du compte financier unique 2025 pour le budget « commune », puis elle a débattu sur les orientations budgétaires de la commune.

Elle s'est réunie le lundi 13 avril 2026 pour analyser le projet du budget de la commune, pour l'exercice 2026 soumis à l'adoption du conseil municipal.

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal présenté par le Maire, soumis au vote par nature,

AR Prefecture

082-218201671-20260427-2026_04_02-DE
Reçu le 28/04/2026

le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 conformément au tableau ci-dessous :

Le budget principal, pour l'exercice 2026, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS REELLES	1 347 950.12	1 351 333.12	922 592.14	919 209.14
OPERATIONS D'ORDRE	3 383.00	0	0	3 383.00
OPERATIONS PATRIMONIALES	0	0	89 724.00	89 724.00
TOTAL	1 351 333.12	1 351 333.12	1 012 316.14	1 012 316.14

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.
Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 28 avril 2026.

Le secrétaire,
SALAT Marie-Morgane

Le Maire,
Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 28/04/2026
et publication ou notification
du 28/04/2026
Le Maire,

Bernard PAILLARES

